

RAPPORTS ET COMPTES

2016

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE SITUATION		
	1 Introduction	2
	2 Conditions-cadres	2
	3 Orientation stratégique et mesures importantes	3
	4 Marche des affaires en 2016	4
	5 Evaluation des risques	7
	6 Collaboratrices et collaborateurs	8
	7 Innovation et projets	8
	8 Événements exceptionnels	9
	9 Perspectives	9
EXIGENCES DE PUBLICATION		
	Exigences de fonds propres	10
	Ratio de levier	11
	Ratio de liquidité à court terme	11
COMPTES ANNUELS		12
I Bilan	Actifs	12
	Passifs	13
	Opérations hors bilan	13
II Compte de résultat		14
III Répartition du bénéfice		15
IV Présentation de l'état des capitaux propres		16
V Explications concernant les activités		17
VI Principes de comptabilisation au bilan et d'évaluation		21
VII Informations relatives au bilan	7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	24
	7.2 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)	25
	7.3 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)	25
	7.4 Répartition des immobilisations financières	26
	7.5 Présentation des immobilisations corporelles	28
	7.6 Répartition des autres actifs et autres passifs	28
	7.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	28

RAPPORT DE SITUATION

1 INTRODUCTION

La présente publication « Rapports et comptes » inclut le rapport annuel sur la situation économique de la banque ainsi que les comptes annuels complets. Elle comprend également les rapports de la révision et de l'organe de contrôle d'éthique en tant qu'organes statutaires et une vue d'ensemble des membres des différents organes. Ce compte rendu complémentaire doit permettre à toutes les parties prenantes de se faire une image complète de la marche des affaires et de la situation économique de la Banque Alternative Suisse SA (BAS) en consultant une seule publication.

La BAS a été fondée en 1990 afin de promouvoir des alternatives économiques, sociopolitiques, écologiques et culturelles par l'entremise et la gestion de fonds et de capitaux. En tant que société anonyme, elle est régie par le Code des obligations suisse (CO) et par ses statuts. La BAS dispose d'une licence bancaire et de négociant en valeurs mobilières de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

2 CONDITIONS-CADRES

2.1 Développement économique : beaucoup d'incertitude

Dans l'ensemble, l'économie mondiale et la conjoncture dans la zone euro se sont légèrement redressées en 2016. Malgré la forte pression à la hausse sur le franc, l'économie suisse a connu un développement positif l'année passée. La décision de la Grande-Bretagne de sortir de l'UE a, pour le moment, laissé peu de traces au sein de l'économie suisse, malgré des corrections à court terme des marchés des actions et des capitaux. A moyen terme, cette décision devrait tout de même nous impacter négativement. La campagne électorale aux Etats-Unis et son issue ont entretenu l'incertitude sur les marchés.

2.2 Evolution du marché : pas de revirement rapide des taux à prévoir

Au vu des incertitudes politiques et des chamboulements des marchés, la Suisse est restée un refuge sûr. En poursuivant sa politique monétaire très accommodante, la Banque centrale européenne (BCE) a renforcé cet effet et faussé les marchés. Le franc fort a continué de peser sur l'économie, si bien que la Banque nationale suisse (BNS) a encore dû intervenir sur les marchés des devises et poursuivre sa politique monétaire expansionniste. Le niveau des taux d'intérêt est resté très bas avec des taux swap qui ont longtemps évolué sous la barre du zéro et sur toutes les durées. Il n'y a qu'en fin d'année que l'on a pu observer une remontée des taux sur le long terme. Mais parler d'un revirement des taux serait prématuré.

2.2.1 Financement : guerre des prix dans l'immobilier d'habitation, incertitudes dans les énergies renouvelables

Le secteur de la construction a été très

actif en 2016 également. Par contre, un ralentissement progressif du marché immobilier s'observe. L'offre en immeubles de bureaux et commerciaux est surabondante. Sur le marché du logement, on constate des différences locales : tandis que les prix continuent d'augmenter légèrement aux emplacements centraux, l'offre en périphérie est devenue parfois supérieure à la demande. On peut supposer que cette évolution va ralentir les mises en chantier à moyen terme et aura des répercussions sur la demande de financements.

Des acteurs du marché tels que les caisses de pension ou autres grands investisseurs qui placent des capitaux directement dans des entreprises ou des porteurs de projet de logements accentuent la concurrence. Cette pression persistante entraîne une véritable guerre des prix des taux intérêts hypothécaires. Les grands maîtres d'ouvrage de logements se financent de plus en plus par l'intermédiaire de courtiers qui prennent leurs décisions uniquement sur la base des prix. Il est donc plus difficile d'établir une relation personnelle avec la clientèle. Sur le marché de la clientèle entreprise, la tendance est à des prêts hypothécaires à taux fixe avec des durées plus courtes. La fin de la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté conduit à des incertitudes sur la rétribution de la production d'électricité et sur la rentabilité future des nouveaux projets. Le financement de tels projets devient plus compliqué.

2.2.2 Placement : la demande en placements à impact augmente

Le contexte de taux bas et l'afflux de liquidités de la BCE ont abouti à une pénurie de placements. Du fait de son univers de placement volontairement très restreint, la BAS a été particulière-

RAPPORT DE SITUATION

ment touchée. Les investisseuses et les investisseurs sont à l'affût de placements aux rendements positifs qui n'obligent pas à prendre de risques excessifs. Dans ce contexte, elles et ils se sont davantage intéressé-e-s aux placements durables et en particulier aux placements à impact en 2016. Ce marché a connu une évolution dynamique : les taux de croissance moyens dépassaient tout récemment les 20 pour cent, en sachant qu'en 2016, 190 milliards de francs étaient investis selon cette approche en Suisse. Les fonds durables ont davantage progressé que leurs équivalents conventionnels et représentent à présent une part de marché de 4,5 pour cent.

2.3 Cadre réglementaire : des règles du jeu complexes

La pression exercée en matière de réglementation reste forte et coûteuse pour l'ensemble des banques suisses. Durant l'exercice sous revue, la BAS a procédé aux aménagements nécessaires pour l'échange automatique d'informations (EAR). Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, l'échange des données interviendra dès 2018. La préparation des données qui seront communiquées à l'Administration fédérale des contributions (AFC) est une lourde tâche administrative.

La BAS a également adapté ses processus et ses déroulements aux prescriptions suivantes, nouvelles ou révisées :

- Convention relative à l'obligation de diligence des banques 2016 (CDB16), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016
- Ordonnance entièrement révisée sur le blanchiment d'argent FINMA, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016
- Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). La LIMF est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, en même temps que l'ordonnance

d'exécution du Conseil fédéral (OIMF). L'OIMF a été complétée par l'Ordonnance de la Banque nationale et par la nouvelle ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers de la FINMA. Suite aux évolutions au sein de l'UE, les délais de mise en conformité avec les différentes obligations ont été prolongés d'un an, au 1^{er} janvier 2018.

2.4 Tendance à la numérisation : bientôt de nouveaux acteurs ?

En automne 2016, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'un allègement des conditions-cadres réglementaires pour les prestataires de technologies financières innovantes (ou Fintech). Le but est d'éliminer les obstacles à l'entrée sur le marché et d'améliorer globalement la sécurité juridique du secteur d'activité. Le Département fédéral des finances (DFF) a été chargé d'élaborer un projet de consultation correspondant pour le début 2017. Pour les banques, la licence Fintech prévue devrait jouer un rôle non négligeable. Pour les établissements financiers qui se limitent à collecter des avoirs de clientèle sans pratiquer d'opérations actives avec transformation d'échéance, la réglementation sera assouplie. En 2016 ont été définies les conditions-cadres réglementaires pour l'accès numérique aux services bancaires. L'abandon de la certification physique de signatures lors de l'ouverture de compte a ouvert la voie au « digital on-boarding », déjà proposé par certains établissements. Différentes évolutions sont apparues dans le domaine des services financiers électroniques, comme les robo-adviseurs pour le conseil en placement ou les applications de paiement sur smartphone, mais elles ne sont pas encore utilisées en masse.

3 ORIENTATION STRATÉGIQUE ET MESURES IMPORTANTES

3.1 Approbation de la stratégie 2017-2021

Fin 2016, le conseil d'administration a approuvé le cadre stratégique pour les années 2017 à 2021. Celui-ci a été élaboré avec la direction générale et le personnel. La mission de la banque est et reste déterminante. Elle est axée autour de l'impact créé et du modèle : par son activité de banque universelle, la BAS veut faciliter des projets qui permettent la transition vers une économie et une société durables. Le modèle d'affaires de la BAS est exemplaire et, à ce titre, la banque souhaite contribuer à un changement de valeurs au sein du secteur financier.

3.2 Remaniement d'un règlement essentiel

Durant l'exercice sous revue, le conseil d'administration a revu les « Principes de la politique de placement et de crédit » de la BAS de 2009 et les a actualisés, en association avec la direction. Ce règlement, ainsi que les statuts, les lignes directrices, le règlement d'affaires et d'organisation, les directives et les aides au travail forment la base essentielle de l'activité de la BAS. Ses champs d'application sont les opérations actives et passives, l'activité de placement et les immobilisations financières. Il définit les critères d'exclusion et les mesures dérogatoires, ainsi que les principes directeurs et les maximes d'action. Le règlement décrit neuf domaines d'encouragement que la BAS veut faciliter par son activité. Il fixe aussi le cadre d'évaluation de la durabilité des entreprises.

RAPPORT DE SITUATION

3.3 Mise en place de mesures pour freiner la croissance des fonds passifs

Annoncées à l'automne 2015, plusieurs mesures ont été mises en œuvre au 1^{er} janvier 2016 afin de freiner la croissance persistante des fonds passifs. Les frais de gestion pour le compte 7sur7 sont passés de 12 à 36 francs par an. Un taux d'intérêt négatif de 0,125 pour cent dès le premier franc a été introduit sur le compte 7sur7. Les intérêts ont été baissés à zéro pour cent sur tous les types de compte, hormis le compte 7sur7 Plus et les comptes de prévoyance. En outre, à partir d'un certain montant (selon le compte : à partir de 100'000 francs pour les particuliers, 500'000 francs pour les associations et organisations à but non lucratif, ou un million de francs pour les clients entreprise), la banque applique un taux d'intérêt négatif de 0,75 pour cent, à l'instar du taux d'intérêt négatif de la BNS.

3.4 Deux nouveautés : un compte et un produit de placement

En réaction notamment aux taux d'intérêt négatifs, la BAS a étoffé son offre de produits en 2016. Au printemps, elle a lancé un cinquième mandat de gestion de fortune avec la stratégie Impact Fonds. Celle-ci investit essentiellement dans des fonds de placement et autres titres qui ont un impact social ou écologique direct, comme les microcrédits, le commerce équitable et les PME. Accessible à partir d'un volume de placement de 50'000 francs, l'offre peut séduire la clientèle retail. En automne, la BAS a lancé le compte d'encouragement Oikocredit en coopération avec Oikocredit. Ce produit est un compte d'épargne qui sert à refinancer directement un crédit que la BAS a accordé à Oikocredit International.

3.5 Consolidation de la base de fonds propres

Dans l'activité de crédit, la croissance qualitative, telle que la conçoit la mission de la BAS, et quantitative n'est possible que si le socle de la banque progresse. La mobilisation de fonds propres supplémentaires a donc fait l'objet d'une attention particulière durant l'exercice sous revue également. La banque mise sur trois piliers : elle veut constituer des réserves issues du bénéfice et élargir son actionariat à des personnes privées ainsi qu'à des organisations qui partagent ses valeurs. Grâce au compte 7sur7 Plus réservé aux actionnaires et à une campagne de souscription d'actions réussie, l'actionariat compte désormais 6045 actionnaires. En 2016, la BAS a gagné un important nouvel actionnaire : la Fondation collective Coopera.

4 LA MARCHÉ DES AFFAIRES EN 2016

4.1 Commentaires sur les comptes annuels

Fin 2016, la BAS faisait état d'un total du bilan de 1,654 milliard de francs. La croissance du bilan est saine, avec une progression de 4,0 pour cent par rapport à l'année précédente. La tendance qu'avaient les dépôts à augmenter plus que les prêts depuis plusieurs années a pu être stoppée en 2015 et rééquilibrée, comme souhaité, durant l'exercice sous revue.

Les avoirs de la clientèle augmentent plus lentement, les Assets under Management (AuM) continuent de progresser

Fin 2015, les avoirs de la clientèle atteignaient 1,466 milliard de francs. Au 31 décembre 2016, ils étaient de 1,496 milliard de francs. Soit une augmentation de 2,0 pour cent par rapport à l'année précédente. Les apports nets de nouveaux avoirs avaient déjà fortement diminué en 2015. Cette tendance s'est poursuivie en 2016 : à la fin de l'année, la banque enregistrait des apports nets de 63,8 millions de francs, soit une baisse de 4,5 pour cent par rapport à l'année précédente. Au contraire, les Assets under Management (AuM, fortunes sous mandat) ont augmenté de 85 millions, à 1,792 milliard de francs, ce qui représente une progression de 5 pour cent.

Augmentation exceptionnelle des prêts à la clientèle

Durant l'année sous revue, les prêts à la clientèle ont augmenté de 1,069 à 1,213 milliard de francs. Soit un accroissement de plus de 144 millions de francs ou 13,5 pour cent par rapport à 2015. Ce résultat est nettement supérieur à celui des années antérieures et à la moyenne de la branche.

RAPPORT DE SITUATION

Produit positif des intérêts

Les opérations sur marges d'intérêts, à tout juste 80 pour cent, constituent le pilier central des recettes de la BAS.

Fin 2016, le résultat brut des intérêts s'élevait à 20,6 millions de francs. La hausse est donc de 10 pour cent par rapport à l'année précédente (18,7 millions), ce qui est nettement supérieur aux attentes. Ce montant résulte d'une part du produit des intérêts de l'activité de crédit. Atteignant les 19,4 millions de francs, il est légèrement supérieur au chiffre de 2015 (19,1 millions). D'autre part, le poste charges d'intérêts, qui inclut les intérêts négatifs répercutés sur la clientèle, a baissé à 1 million de francs à la fin 2016, ce qui a contribué à ce résultat positif. Durant l'année sous revue, la BAS a augmenté le poste corrections de valeur pour risques de défaillance de 0,8 million de francs, directement décomptées du résultat brut des intérêts ; le résultat net des intérêts s'établit ainsi à 19,7 millions de francs. C'est environ 7 pour cent de moins que l'année précédente, en sachant que le résultat de 2015 s'expliquait principalement par la dissolution d'une importante correction de valeur.

Les liquidités génèrent moins de coûts

Fin 2015, la BAS détenait 182,7 millions de francs sur son compte de virement auprès de la BNS. Fin 2016, le solde était de 160,3 millions. La BAS reste ainsi au-dessus de la franchise de la BNS. La BAS détient en outre 26,5 millions de francs d'avoirs sur des comptes d'autres banques. Sur ses avoirs, la BAS s'est acquittée d'environ 238'000 francs d'intérêts négatifs. L'année précédente, cette somme était de 736'000 francs.

Accroissement du rendement du négoce et des opérations de commissions et de prestations de service

Dans les opérations de commissions et de prestations de service, la BAS a réalisé durant l'exercice sous revue un résultat de 3,7 millions de francs (année précédente : 2,9 millions de francs), soit une progression de 28 pour cent. L'activité de négoce a généré un résultat de 977'000 francs, un chiffre comparable à celui de l'année dernière. Il s'agissait majoritairement d'opérations sur devises en lien avec la gestion de fortune.

Efficacité de fonctionnement

Par rapport à l'année précédente, les charges d'exploitation ont augmenté de 2,9 pour cent à 16,3 millions de francs (année précédente : 15,9 millions de francs). Un rapport coûts/revenus (Cost Income Ratio) de 63 pour cent résulte de la mise en regard entre charges et rendement (68 pour cent en 2015).

Un bénéfice adéquat

Durant l'exercice sous revue, les autres corrections de valeur, provisions et pertes se sont élevées à 5,12 millions de francs (6,0 millions en 2015). Ce montant a été affecté aux autres provisions (réserves latentes). Les amortissements sur les immobilisations corporelles ont été légèrement inférieurs à ceux de la période précédente à 1,6 million de francs. Au bout du compte, l'année 2016 s'est terminée sur un résultat de 2,2 millions de francs (1,8 million en 2015). Après déduction des impôts de 370'000 francs, le résultat annuel est de 1,8 million de francs, soit une augmentation de 33 pour cent par rapport à l'année précédente.

Proposition d'emploi du bénéfice

Le conseil d'administration demandera à l'assemblée générale du 28 avril 2017 une affectation de 1,6 million de francs à la réserve légale générale et le versement de 1,525 pour cent de la valeur nominale par action à partir des réserves issues d'apports de capital exonérés d'impôts. Le conseil d'administration demandera par ailleurs une dotation au Fonds d'innovation à hauteur de 100'000 francs.

Révision résultant du Code des obligations

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 21 février 2017 par le conseil d'administration. Le rapport de révision (cf. page 40 du présent document) a été remis en texte normal.

4.2 Commentaires sur l'évolution de la clientèle

Fin 2016, la BAS comptait 31'551 clientes et clients. Avec une augmentation nette de 934 nouvelles relations d'affaires, la BAS a gagné un peu moins de clientes et de clients qu'en moyenne sur les années précédentes.

Mutations parmi les avoirs de la clientèle

Au sein des avoirs de la clientèle, la tendance en faveur des formes de placement sur le long terme s'est maintenue. D'une part, les avoirs sur le compte 7sur7 ont diminué d'environ 7,5 millions de francs ou 5,9 pour cent. 13,5 millions de francs sont allés alimenter le compte 7sur7 Plus, réservé aux actionnaires détenant au moins dix actions BAS, ce qui correspond à une progression de 32,7 pour cent. En outre, les fonds sur les comptes de prévoyance BAS2 et BAS3 ont nettement progressé de plus de 15,1 millions de francs. D'autre part, le volume sur les comptes d'épargne et de placement a baissé de 7,2 millions de francs

RAPPORT DE SITUATION

ou 1,3 pour cent. 187 clientes et clientes ont opté pour le compte d'encouragement Oikocredit lancé en novembre et l'ont alimenté d'environ 3,5 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, moins d'obligations de caisse d'encouragement ont été souscrites. Le volume a baissé d'environ 11 millions de francs, soit 7,7 pour cent. En revanche, les obligations de caisse normales ont augmenté de 2,1 millions de francs. Avec une progression de 11,8 pour cent, davantage d'argent a été placé en dehors du bilan que l'année précédente. Le volume des opérations hors bilan s'élevait en fin d'année à 317,1 millions de francs.

Du dynamisme dans les affaires de placement

Fin 2016, l'équipe de conseil en placement accompagnait 2202 personnes ou institutions (année précédente : 2106), pour une fortune totale de 728,4 millions de francs. Le cercle de clientèle s'élargit sans cesse : en fin d'année, la BAS suivait 15 clients institutionnels, dont une majeure partie d'ONG et de fondations d'utilité publique. Leur volume de placement s'étend de 1 à 50 millions de francs.

Les mandats de gestion de fortune davantage demandés

Depuis le lancement de la gestion de fortune en 2014, 418 mandats ont été conclus à fin 2016, totalisant un volume de 180 millions de francs. 154 d'entre eux, réunissant 28,8 millions de francs, sont des mandats à impact, c'est-à-dire qu'ils ont un impact positif particulièrement élevé sur l'environnement et la société. Les mandats de la stratégie Impact Fonds, lancée au printemps, en font partie.

Croissance supérieure à la moyenne des affaires de crédit et baisse du taux d'intérêt moyen des hypothèques

En 2016, les affaires de crédit ont progressé de 144 millions de francs (60,4 millions en 2015) ou de 13,5 pour cent. Cette croissance est nettement supérieure à celle des années passées et à la moyenne de la branche. La BAS veille à disposer d'un portefeuille crédits diversifié tant sur le plan des régions que des branches d'activité, même dans le contexte d'une hausse des volumes. L'essentiel de la croissance 2016 est dû au financement de grands projets immobiliers pour des coopératives d'habitation d'utilité publique dans la région lémanique.

Une grande partie des hypothèques à taux fixe a été renouvelée en 2016 à des taux d'intérêt inférieurs. En association avec des taux d'intérêt globalement inférieurs pour les nouvelles affaires, ceci a entraîné une baisse supplémentaire du taux d'intérêt moyen. La part des hypothèques à taux fixe a encore augmenté.

Valeur ajoutée sociale et écologique

Pour chaque crédit qu'elle octroie, la BAS indique si le projet financé présente une valeur ajoutée sociale ou écologique. La part des prêts (y compris les limites accordées) avec valeur ajoutée atteignait 84 pour cent fin 2016. La BAS dépasse ainsi son objectif qui était d'au moins 80 pour cent. Le volume des crédits d'encouragement a reculé et s'élevait en fin d'année à 115,8 millions de francs (-7,8 pour cent). Les taux d'intérêt des crédits d'encouragement sont variables, ce qui a pour conséquence que, dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas, ils sont supérieurs à ceux des crédits à taux fixe. En ce moment, ils ne sont utilisés que dans certaines situations particulières.

4.3 Situation actuelle par rapport à certains thèmes liés à la réglementation

Une base de fonds propres croissante

Les fonds propres pouvant être pris en compte sont passés de 109,9 à 142,2 millions de francs durant l'exercice sous revue, grâce aux augmentations de capital de 27 millions de francs au total en janvier et octobre 2016 et l'affectation conséquente déjà mentionnée aux autres provisions (réserves latentes). De ce fait, le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques a augmenté, malgré la croissance du volume d'affaires, à 17,25 pour cent, soit une augmentation de 3,29 pour cent par rapport à l'année précédente (13,96 pour cent).

Fin 2016, le ratio de levier de la BAS (ratio de fonds propres non pondérés) atteignait une valeur de 7,44 pour cent, dépassant ainsi nettement le minimum de 3 pour cent requis à partir de 2018. Pour les détails, il est fait renvoi aux chiffres clés concernant les prescriptions en matière de fonds propres figurant à la page 10 du présent document.

Un large actionariat

Fin 2016, la BAS était entre les mains de 6045 actionnaires, soit 833 de plus que l'année précédente. La Fondation collective Nest reste la plus grande actionnaire, avec 4,03 pour cent des droits de vote. La composition détaillée de l'actionariat peut être consultée à la page 32 de ce document.

RAPPORT DE SITUATION

Une campagne de souscription d'actions réussie

En 2016, des actionnaires, nouveaux et anciens, ont souscrit des actions supplémentaires pour une valeur nominale totale de 13,3 millions de francs. Une première tranche de 3,2 millions de francs a été inscrite au registre du commerce en automne 2016. Pour l'autre tranche de 10,1 millions de francs, l'inscription et donc l'imputation aux fonds propres de la banque sera effective début 2017. Un peu moins d'actions que l'année dernière ont été souscrites dans le cadre de la campagne de mobilisation de l'année écoulée.

Des liquidités élevées

La BAS dispose toujours de liquidités élevées, mais elle a pu les réduire sensiblement en 2016. L'indicateur réglementaire LCR (Liquidity Coverage Ratio) a été nettement dépassé durant l'ensemble de l'exercice sous revue. Au quatrième trimestre 2016, le LCR atteignait 204 pour cent (exigence réglementaire : 100 pour cent). Pour les détails, il est fait renvoi aux chiffres clés relatifs au LCR de la page 11 du présent document.

5 ÉVALUATION DES RISQUES

La BAS suit une politique prudente des risques. Elle veille à un rapport équilibré entre risque et rendement et pilote les risques activement. Le conseil d'administration examine la situation de la banque en matière de risques à un rythme clairement défini. Il a édicté un règlement qui garantit que tous les risques importants sont enregistrés, circonscrits et surveillés. Un compte rendu annuel a pour but de fournir au conseil d'administration et à la direction générale une image complète de la situation de la banque en matière de risques. Une fois par an au minimum, le conseil d'administration procède à une évaluation des risques et vérifie l'adéquation des mesures prises. Les explications en page 17 du présent document contiennent davantage d'informations concernant la gestion des risques.

En 2016, les risques principaux de la banque se situaient avant tout dans les domaines suivants :

- Contexte des taux : le contexte de taux bas persistant et les intérêts négatifs de la BNS constituent des risques importants pour la BAS. Une action s'imposait. Des mesures ont été mises en place à partir du 1^{er} janvier 2016. La banque continue d'observer attentivement l'évolution des avoirs de la clientèle.
- Evolution des marchés de capitaux : par rapport à l'année précédente, les risques de cours se sont accrus, d'autant plus que la politique de taux bas des principales banques centrales demeure inchangée et que les tensions géopolitiques se sont encore accrues. La BAS prévoit toujours une volatilité élevée. Elle surveille constamment l'évolution économique et oriente sa politique de placement selon un scénario en accord avec ses attentes.
- Risques de crédit : en 2016, les limites de crédit (crédits octroyés) ont augmenté de 22,4 pour cent. Les segments « Grands maîtres d'ouvrage » (plus 144,7 millions), « Petits maîtres d'ouvrage » (plus 80,2 millions) et « Propre logement » (plus 13,8 millions de francs) sont les moteurs de croissance. La BAS estime les risques de crédit maîtrisables dans ces trois segments. Quant aux financements de PME plus risqués, les crédits accordés ont baissé d'environ 4 millions de francs. En 2016, la BAS n'a pas déploré de pertes majeures sur crédit qui auraient nécessité des corrections de valeur conséquentes.
- Risques de variation des taux d'intérêt : les risques de variation des taux d'intérêt se sont accrus durant l'exercice sous revue du fait de décaissements élevés et de la demande en financements sur le long terme. D'autre part, la capacité de la BAS à supporter des risques (ratio de fonds propres) s'est fortement améliorée au cours des dernières années. Le conseil d'administration a décidé qu'un relèvement des limites de risque était acceptable.
- Rendement de la gestion des liquidités : les possibilités de placement pour les immobilisations financières avec des parties adverses de première qualité sont toujours quasi inexistantes. Les placements qui arrivent à échéance ne peuvent pas être réinvestis, ce qui se répercute sur la rentabilité de la banque.
- Situation des fonds propres : ces dernières années, la situation des fonds propres de la BAS s'est détendue. Mais la banque va continuer d'appliquer ses mesures de

RAPPORT DE SITUATION

renforcement de sa base de fonds propres afin de pouvoir poursuivre sa croissance.

- Risques opérationnels : avec sa gestion active des risques opérationnels, la banque satisfait à toutes ses obligations légales et déontologiques. L'objectif est de garantir la capacité de la banque à supporter les risques et de la renforcer, mais aussi d'éviter les pertes opérationnelles. C'est ce qui instaure la confiance de toutes les parties prenantes dans la banque (réputation).
- Blanchiment d'argent/financement du terrorisme : durant l'exercice sous revue, les banques ont dû, pour la première fois et conformément aux exigences de l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA, procéder à une analyse de risques séparée portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il leur était demandé de tenir notamment compte du siège ou du domicile de la cliente ou du client, du segment de clientèle et des produits et services proposés. L'analyse des risques de la BAS a conclu qu'aucune action n'était à prendre. Le conseil d'administration a approuvé l'analyse des risques rédigée par le service blanchiment d'argent.

6 COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

6.1 Nombre moyen de postes à temps plein

Fin 2016, 103 personnes travaillaient pour la BAS (fin 2015 : 96), soit 84 à temps plein. En moyenne, 81 salarié-e-s à temps plein ont travaillé pour la BAS en 2016. Durant l'exercice sous revue, six personnes ont quitté la banque. Dans le même temps, 13 sont arrivées. Leur intégration à la culture d'entreprise de la banque a constitué une tâche importante pour les supérieur-e-s. En fin d'année, le taux de fluctuation était de 4,9 pour cent, contre 9,4 pour cent l'année précédente.

6.2 Changements importants

Le président en exercice, Eric Nussbaumer, ne s'est pas représenté lors de l'assemblée générale de 2016. Le conseil d'administration a choisi Anita Wymann, juriste, banquière et ancienne vice-présidente, pour lui succéder. Durant la période sous revue, Patrick Schüneman, vice-président, est décédé : la banque a perdu un battant engagé. Le conseil d'administration s'est remanié en octobre ; Albi Wuhrmann, membre du conseil d'administration depuis 2010, a été nommé à la vice-présidence, Sven Lidén, qui siège au conseil d'administration depuis 2013, a été nommé à la présidence du comité des crédits. Le 1^{er} mai 2016, Ursula Baumgartner a débuté son activité de quatrième membre de la direction générale en prenant la tête du secteur financement. Martin Rohner, président de la direction générale, le dirigeait à titre intérimaire ces quatre dernières années.

7 INNOVATION ET PROJETS

La BAS examine et optimise régulièrement ses produits, services et processus.

Nouveaux produits et partenariats

- Durant l'exercice sous revue, la BAS a élargi son offre dans le domaine de la gestion de fortune. Elle a lancé la stratégie Impact Fonds qui investit pour l'essentiel dans des placements à impact basés sur des fonds de placement. A cette fin, la BAS s'est associée au gérant de fonds genevois Quadia. Expert des placements à impact, Quadia propose à la BAS des véhicules de placement appropriés, à effet social et écologique élevé et procède, avant tout investissement, à une vérification approfondie. Cette coopération a pour but d'accroître la diversification dans la stratégie Impact Fonds.
- Un produit d'épargne innovant a été développé dans le cadre d'un partenariat avec Oikocredit International : le compte d'encouragement Oikocredit. Il sert à refinancer directement un prêt à Oikocredit International par le biais des avoirs de la clientèle.

Optimisations des processus

- Pour optimiser ses processus de conseil en placement, la BAS envisage de lancer « Advice Online ». Avec ce logiciel, les conseillères et conseillers en placement dresseront des profils de risques et élaboreront des propositions d'investissement par voie électronique, en tenant compte des besoins individuels et propres à la cliente ou au client, de leur situation financière, de leurs objectifs et de leurs souhaits en placements socio-écologiques. Durant l'exercice sous revue, la banque s'est occupée des

RAPPORT DE SITUATION

travaux de préparation, p. ex. de l'évaluation et du choix du logiciel, de l'étude des besoins des clients, etc.

- Pour améliorer son efficacité, la BAS a automatisé les processus de contrôle du conseil en placement afin de surveiller le respect des profils de risques, avec le soutien d'Esprit Netzwerk AG.

8 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

- La BAS est la première banque de détail à avoir introduit, avec effet au 1^{er} janvier 2016, un taux d'intérêt négatif sur le compte 7sur7 des particuliers, pour les opérations de paiement du quotidien et ce, dès le premier franc versé.
- Durant l'exercice sous revue, le conseil d'administration de la BAS s'est doté d'une nouvelle présidence et un quatrième membre est entré à la direction générale.
- Entre la date de clôture de l'exercice et le bouclage du présent rapport le 21 février 2017, aucun événement exceptionnel ne s'est produit.

9 PERSPECTIVES

Le taux d'intérêt négatif imposé par la BNS et le contexte de taux exceptionnellement bas qui perdure continueront de mobiliser la BAS en 2017. Dans les opérations actives, la banque s'attend à une augmentation des prêts, mais aussi à une nouvelle érosion de la marge d'intérêts. Dans ces conditions-cadres exigeantes, la BAS réussira-t-elle à maintenir le produit des intérêts? Dans les affaires de placement, deux mouvements contraires se profilent: d'une part, la

base de clientèle s'agrandit et, d'autre part, on ne peut pas exclure de nettes corrections du marché avec des répercussions sur les fortunes sous gestion pour la clientèle. Au bout du compte, le volume sous dépôts, les fortunes gérées et les rendements des opérations de commissions et du négoce devraient néanmoins continuer d'augmenter. Comme l'avait souhaité la BAS, les avoirs en compte et les obligations de caisse progressent plus lentement qu'auparavant, depuis l'ajustement des conditions pour les affaires passives le 1^{er} janvier 2016, mais l'évolution reste positive. Avec l'accroissement des crédits à taux fixe, les risques de variation des taux d'intérêt de la banque se sont accentués. D'autre part, la capacité de la BAS à supporter les risques s'est améliorée avec l'augmentation de la base de fonds propres.

La période stratégique en vigueur jusqu'alors s'est achevée en 2016. Le conseil d'administration a donc défini les priorités stratégiques pour la période 2017-2021 dans le courant de l'année. La stratégie se concentrera sur le renforcement du positionnement et le développement des instruments de crédit auprès de segments de clientèle importants, comme les coopératives d'habitation d'utilité publique, les nouvelles énergies renouvelables et l'agriculture biologique. La numérisation des processus clés à l'interface clientèle - banque sera un autre axe majeur. Il s'agira surtout de transformer les déroulements analogiques en déroulements électroniques ou sur le Web. La banque en attend une meilleure efficacité, une sécurité accrue des processus et une utilité forte pour la clientèle. Dans le domaine des placements, la palette de produits devra être élargie en privilégiant l'impact et la durabilité sociale et écologique. La BAS compte ainsi interpeler de nouveaux

segments de clientèle. Les affaires de placement devront augmenter leur marge de couverture à l'ensemble de la banque. En outre, la BAS étudie si elle pourrait avoir plus d'impact en s'associant à des partenaires et à des réseaux à l'étranger. Le cas échéant, la BAS demanderait un élargissement de son rayon d'activité à l'assemblée générale. Mais il faudrait au préalable mettre en place les conditions stratégiques et réglementaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie en 2017, des objectifs et des mesures seront définis sous forme de stratégies partielles pour les différents secteurs.

Afin d'être en position de pouvoir saisir les opportunités du marché qui se présenteront, la BAS continuera à mobiliser davantage de fonds propres durant la nouvelle période stratégique.

2017 portera aussi sur la mise en œuvre en interne de nouvelles prescriptions réglementaires, notamment de la nouvelle loi sur les services financiers (LSFin). Son principal objectif est de renforcer la protection des investisseurs pour la clientèle de prestataires financiers.

En 2016, la BAS documentait son orientation socio-écologique axée sur l'impact pour la première fois dans son rapport de gestion. Le prochain rapport de durabilité sera publié avec les chiffres semestriels de 2017.

EXIGENCES DE PUBLICATION

concernant les fonds propres et la liquidité*

Exigences de fonds propres		31.12.2016	31.12.2015
		en CHF	en CHF
Fonds propres pris en compte		142'247'000	109'936'000
Fonds propres de base durs (CET1)		122'668'000	94'640'000
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)		2'000'000	1'795'000
Fonds propres de base (T1)		124'668'000	96'435'000
Fonds propres complémentaires (T2)		17'579'000	13'501'000
Fonds propres requis (Exigences minimales)		65'978'000	63'004'325
	Approche retenue		
Risques de crédit	Approche standard Suisse	57'102'000	54'403'448
Risques non liés à des contreparties	Approche standard Suisse	5'271'000	5'605'744
Risques de marché	Approche de-minimis	139'000	74'500
Risques opérationnels	Approche indicateur de base	3'537'000	3'238'633
(-) Déductions des fonds propres requis	Approche standard Suisse	-71'000	-318'000
Volant anticyclique		6'906'000	5'736'029
Somme des positions pondérées par le risque		824'725'000	787'554'063
Volant anticyclique en proportion de la somme des positions pondérées par le risque		0,84 %	0,73 %
Ratio de fonds propres			
Fonds propres de base durs (ratio CET1)		14,87 %	12,02 %
Fonds propres de base (ratio T1)		15,12 %	12,24 %
Quote-part de fonds propres réglementaires (T1 & T2)		17,25 %	13,96 %
Exigences CET1 (selon dispositions transitoires OFR)		5,96 %	5,23 %
Exigences minimales		4,50 %	4,50 %
Volant de fonds propres		0,625 %	0,00 %
Volant anticyclique		0,84 %	0,73 %
CET1 disponible après déductions des exigences AT1 et AT2		13,62 %	10,46 %
CET1 Objectif de fonds propres (selon OFR)		8,24 %	8,13 %
Objectif banque catégorie 4		7,40 %	7,40 %
Volant anticyclique		0,84 %	0,73 %
CET1 disponible		13,45 %	10,16 %
T1 Objectif de fonds propres (selon OFR)		9,84 %	9,73 %
Objectif banque catégorie 4		9,00 %	9,00 %
Volant anticyclique		0,84 %	0,73 %
Tier 1 disponible		15,05 %	11,76 %
Objectif pour le capital réglementaire (selon OFR)		12,04 %	11,93 %
Objectif banque catégorie 4		11,20 %	11,20 %
Volant anticyclique		0,84 %	0,73 %
Fonds propres réglementaires disponibles		17,25 %	13,96 %

* selon circ.-FINMA 2008/22 et mise à jour OFR 1.7.2016 (publication partielle selon cm 7 ss.)

EXIGENCES DE PUBLICATION

Ratio de levier	31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF
Leverage Ratio	7,44%	6,03%
Fonds propres de base (CET1 + AT1)	124'668'000	96'435'000
Exposition globale (Z. 021)	1'674'534'000	1'599'323'000

Ratio de liquidité à court terme	31.12.2016	31.12.2015
	Total	Total
Ratio de liquidité à court terme LCR		
Moyenne 1 ^{er} trimestre	254,85 %	263 %
Moyenne 2 ^e trimestre	256,35 %	299 %
Moyenne 3 ^e trimestre	204,69 %	301 %
Moyenne 4 ^e trimestre	195,15 %	273 %
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)		
Moyenne 1 ^{er} trimestre	322'091'000	368'984'000
Moyenne 2 ^e trimestre	298'747'333	388'370'000
Moyenne 3 ^e trimestre	247'752'000	396'743'000
Moyenne 4 ^e trimestre	241'382'333	358'374'000
Sorties nettes de trésorerie		
Moyenne 1 ^{er} trimestre	126'386'000	140'441'000
Moyenne 2 ^e trimestre	116'538'333	130'119'000
Moyenne 3 ^e trimestre	121'035'000	132'339'000
Moyenne 4 ^e trimestre	123'688'667	131'278'000

COMPTES ANNUELS

I BILAN

Structure du bilan au 31 décembre 2016

Actifs	Annexe	31.12.2016	31.12.2015	Ecart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Liquidités		160'431'346	182'853'834	-22'422'489	-12
Créances sur les banques		26'455'279	51'181'720	-24'726'441	-48
Créances sur la clientèle	7.1	119'238'560	95'594'849	23'643'711	25
Créances hypothécaires	7.1	1'093'855'770	973'560'138	120'295'632	12
Opérations de négoce	7.2	0	205'000	-205'000	-100
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7.3	313'745	234'551	79'194	34
Immobilisations financières	7.4	234'205'728	263'042'688	-28'836'960	-11
Comptes de régularisation		1'963'326	2'470'143	-506'817	-21
Immobilisations corporelles	7.5	19'751'771	20'750'909	-999'138	-5
Autres actifs	7.6	8'215'678	11'061'381	-2'845'703	-26
Correctifs de valeur pour risques de défaillance	7.1, 7.11	-9'995'239	-10'666'936	671'697	-6
Total des actifs		1'654'435'965	1'590'288'278	64'147'688	4
Total des créances de rang subordonné		0	205'000	-205'000	-100
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	205'000	-205'000	-100

COMPTES ANNUELS

I BILAN

Passifs	Annexe	31.12.2016	31.12.2015	Ecart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1'250'963'780	1'211'949'995	39'013'785	3
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7.3	5'507'818	4'645'062	862'756	19
Obligations de caisse		245'451'000	254'454'000	-9'003'000	-4
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7.1	2'000'000	2'000'000	0	0
Comptes de régularisation		2'195'873	2'086'770	109'102	5
Autres passifs	7.6	509'478	749'028	-239'550	-32
Provisions	7.11	23'543'122	18'284'515	5'258'607	29
Réserves pour risques bancaires généraux	7.11	11'050'000	11'050'000	0	0
Capital social	7.12	88'026'700	69'010'700	19'016'000	28
Réserve légale issue du capital		14'850'760	7'279'431	7'571'330	104
dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		14'850'760	7'279'431	7'571'330	104
Réserve légale issue du bénéfice		7'501'000	6'201'000	1'300'000	21
Réserves facultatives issues du bénéfice		200'000	200'000	0	0
Bénéfice reporté/perte reportée		827'777	1'016'176	-188'399	-19
Bénéfice/perte (résultat de la période)		1'808'657	1'361'601	447'056	33
Total des passifs		1'654'435'965	1'590'288'278	64'147'688	4
Total des engagements subordonnés		2'000'000	2'000'000	0	0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		2'000'000	2'000'000	0	0

Opérations hors bilan	Annexe	31.12.2016	31.12.2015	Ecart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Engagements conditionnels	7.1, 8.1	1'250'615	601'424	649'191	108
Engagements irrévocables	7.1	38'098'875	16'559'000	21'539'875	130

COMPTES ANNUELS

II COMPTE DE RÉSULTAT

Structure du compte de résultat du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

		2016	2015	Ecart
	Annexe	en CHF	en CHF	en CHF
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	9.1	19'352'032	19'066'949	285'083
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		3'094	5'381	-2'287
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		2'222'267	2'521'037	-298'770
Charges d'intérêts	9.1	-991'680	-2'883'799	1'892'119
Résultat brut des opérations d'intérêts		20'585'713	18'709'568	1'876'145
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	7.11, 9.4	-803'396	2'580'730	-3'384'126
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		19'782'317	21'290'298	-1'507'981
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		2'129'905	1'742'881	387'024
Produit des commissions sur les opérations de crédit		138'557	120'429	18'128
Produit des commissions sur les autres prestations de service		1'605'948	1'194'454	411'494
Charges de commissions		-152'431	-146'404	-6'027
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations		3'721'978	2'911'360	810'619
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur		977'172	1'037'785	-60'614
Autres résultats ordinaires				
Résultat des immeubles		511'032	584'922	-73'890
Autres produits ordinaires		283'551	123'449	160'103
Autres charges ordinaires		-62'877	-156'984	94'107
Sous-total autres résultats ordinaires		731'706	551'386	180'320
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	9.2	-10'210'909	-9'865'151	-345'758
Autres charges d'exploitation	9.3	-6'104'141	-5'994'830	-109'311
Sous-total charges d'exploitation		-16'315'050	-15'859'981	-455'069
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7.5	-1'599'589	-2'222'461	622'872
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.11	-5'122'043	-5'953'337	831'294
Résultat opérationnel		2'176'491	1'755'050	421'441
Produits extraordinaires		693	2'483	-1'790
Charges extraordinaires		0	0	0
Impôts	9.5	-368'527	-395'932	27'405
Bénéfice/perte (résultat de la période)		1'808'657	1'361'601	447'056

COMPTES ANNUELS

III RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

	2016	2015
	en CHF	en CHF
Répartition du bénéfice/Couverture de la perte		
Bénéfice/perte (résultat de la période)	1'808'657	1'361'601
Bénéfice reporté/perte reportée	827'777	1'016'176
Bénéfice/perte au bilan	2'636'434	2'377'777
Répartition du bénéfice		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-1'600'000	-1'300'000
Attribution aux réserves facultatives issue du bénéfice	0	0
Distributions au moyen du bénéfice au bilan	0	0
Don à l'association Fonds d'innovation	-100'000	-250'000
Report à nouveau	936'434	827'777

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 28.4.2017 une distribution, exonérée de l'impôt, de 1,525 % par action issue des réserves en apports de capital.

COMPTES ANNUELS

IV PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice/ perte reporté(e)	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Capitaux propres au début de la période référence	69'010'700	7'279'430	6'201'000	11'050'000	1'216'176	0	1'361'601	96'118'907
Dividendes et autres distributions	0	-1'229'320	0	0	0	0	-250'000	-1'479'320
Autres dotations/(prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves	0	0	1'300'000	0	-188'399	0	-1'111'601	0
Augmentation du capital	19'016'000	8'800'650	0	0	0	0	0	27'816'650
Autres apports/injections	0	0	0	0	0	0	0	0
Acquisition de propres parts au capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliénation de propres parts au capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfice/Perte (résultat de la période)	0	0	0	0	0	0	1'808'657	1'808'657
Capitaux propres à la fin de la période de référence	88'026'700	14'850'760	7'501'000	11'050'000	1'027'777	0	1'808'657	124'264'894

COMPTES ANNUELS

V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

5.1 Indication de l'entreprise ou du nom ainsi que de la forme juridique et du siège de la Banque

Généralités

La Banque Alternative Suisse SA (BAS) est une banque à vocation écologique et sociale, qui exerce ses activités dans toute la Suisse. La BAS a son siège au Amthausquai 21 à Olten. Elle possède également une représentation à la rue du Port-Franc 11 à Lausanne et un centre de conseil à la Kalkbreitestrasse 10 à Zurich ainsi qu'un bureau d'information à la rue de Berne 10 à Genève.

Les opérations sur marges d'intérêts constituent à la fois son principal domaine d'activité et sa principale source de recettes. La BAS pratique la transparence en matière de crédits envers le public et ne travaille pas dans un but de maximisation du profit. Le concept particulier d'encouragement repose sur des obligations de caisse d'encouragement et des crédits d'encouragement et fait partie des opérations sur marges d'intérêts. Les opérations de commissions et de prestations de services se trouvent encore dans une phase de mise en place et les transactions commerciales sont sans grande importance.

Fin 2016, la BAS employait en valeur corrigée des postes à temps partiel 84 collaboratrices et collaborateurs.

Opérations au bilan

Les opérations sur marges d'intérêts – acceptation de fonds de la clientèle et prêts à la clientèle – constituent la principale source de recettes. La plus grande partie des prêts est accordée sur la base de gages fonciers sous forme d'hypothèques et de créances sur des immeubles d'habitation et commerciaux. La BAS octroie égale-

ment des crédits en comptes courants pour le commerce et l'artisanat, ainsi que des avances et des prêts, couverts pour l'essentiel, à des projets et des entrepreneuses et des entrepreneurs indépendant-e-s. Le financement est assuré exclusivement par les dépôts de la clientèle et par les fonds propres.

Les opérations interbancaires se composent principalement de transactions à court terme avec des contreparties de premier ordre.

A des fins de liquidité et de placement, elle détient dans les immobilisations financières un portefeuille composé principalement d'obligations en francs.

La BAS gère le risque de taux de son bilan par le biais de swaps de taux.

Opérations de commissions et de prestations de service

Les principaux revenus des opérations de commissions et de prestations de service sont générés par la gestion de fortune, le négoce de titres et la gestion de dépôt pour la clientèle, les placements fiduciaires et le trafic des paiements. La clientèle privée et institutionnelle et des entreprises commerciales ou industrielles ont recours à ces services.

Les opérations de commissions et de prestations de service jouent encore un rôle secondaire et comprennent notamment les virements pour les clientes et les clients, le négoce de parts de fonds de placement et de propres actions, l'octroi de cautionnements et de garanties bancaires ainsi que l'intermédiation dans le domaine des prêts fiduciaires.

Autres secteurs d'activité

Pour assurer la liquidité nécessaire, la BAS procède à des placements auprès d'établissements bancaires helvétiques de premier ordre ainsi que dans des immobilisations financières.

Transactions commerciales

Les revenus des transactions commerciales résultent du négoce de devises et de titres pour le propre compte de la Banque. Le négoce de devises et de titres est effectué sans qu'elle détienne elle-même de portefeuille important.

5.2 Explications concernant la gestion des risques, notamment le traitement du risque de fluctuation de taux d'intérêt, d'autres risques de marché et des risques de crédit

Evaluation des risques

Une identification périodique et systématique des risques évalue les principaux risques encourus par la société, leur probabilité de survenance et leurs conséquences financières. Des mesures adéquates décidées par le conseil d'administration permettent d'éviter, de limiter ou de couvrir ces risques. Les risques assumés par la société elle-même font l'objet d'une surveillance systématique. La dernière évaluation des risques par le conseil d'administration date du 13.12.2016. En vertu de cette évaluation, aucune provision ni correction de valeur particulière n'est nécessaire dans les présents comptes annuels.

Gestion des risques

La gestion des risques repose sur le règlement relatif aux risques, qui est examiné au moins une fois par an par la

COMPTES ANNUELS

V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

direction générale et le conseil d'administration. Des limites claires sont fixées pour les différents risques et leur respect est surveillé en permanence.

Risques de crédit

Cette rubrique regroupe tous les engagements pouvant entraîner une perte si les contreparties ne sont pas en mesure de remplir leurs obligations.

La politique de crédit repose sur des principes éprouvés et reconnus. L'octroi de crédits est soumis à des critères de qualité éthiques et financiers précis ainsi qu'à des limites de compétences. Les risques de crédits sont régulièrement contrôlés dans le cadre d'un système de rating interne. L'analyse porte tant sur la crédibilité que sur la solvabilité et des mesures sont prises en conséquence. Dans le domaine immobilier, la BAS s'appuie sur ses propres évaluations ainsi que sur celles d'expertes et d'experts reconnu-e-s en matière d'estimation.

Prêts à la clientèle : dans le domaine des crédits, nous appliquons à la lettre les principes suivants de prévention des risques :

- Réduction des risques par l'examen efficient de la solvabilité (rating), la compétence en matière de traitement des crédits, une structure d'organisation permettant de limiter les risques, un traitement adéquat et une surveillance intégrée des crédits.
- Diversification des risques par la répartition du montant destiné aux crédits sur autant de preneuses et preneurs de crédits que possible et la prévention des concentrations dans certaines catégories de preneuses et preneurs de crédit, branches et régions. Nous avons défini des plafonds de crédit dé-

pendant du type de couverture et de la notation (rating) de la cliente ou du client.

Tous les prêts à la clientèle sont contrôlés périodiquement. La fréquence du contrôle dépend de la solvabilité de la cliente ou du client, du montant du crédit ainsi que de la qualité des garanties. Au moindre signe de dégradation d'un crédit, nous procédons immédiatement à une analyse de la relation de crédit.

Au siège, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillères et conseillers pour traiter des questions particulièrement complexes. Les corrections de valeur et provisions sont contrôlées et ajustées au minimum une fois par trimestre.

Le suivi des **risques de fluctuation de taux** est assuré au moyen d'analyses périodiques, ce qui permet à la BAS, le cas échéant, de limiter les effets négatifs sur le produit net d'intérêts. Elle fait appel à cet effet à des mesures appartenant au domaine classique des opérations influant sur le bilan ainsi qu'aux « swaps » sur taux d'intérêt. Les instruments tels que les « futures » sur taux d'intérêt, les « caps », les « floors » et les « forward rate agreements » ne sont pas utilisés.

Les **risques de marché et de liquidités** font l'objet d'une surveillance et d'une limitation conformes à la législation sur les banques. Les risques d'exploitation sont réduits au moyen de directives relatives à l'organisation interne.

Pour restreindre les **risques juridiques**, les organes de la banque ont recours, si nécessaire, à des avocates et avocats indépendant-e-s.

Les organes dirigeants de la BAS reçoivent régulièrement des informations appropriées sur sa situation en matière de patrimoine, de finances, de liquidités et de bénéfices, ainsi que sur les risques y afférents.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel et à des systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Ce risque est limité au moyen de règlements internes, de directives relatives à l'organisation et d'aides au travail correspondantes ainsi que par des contrôles internes. La révision interne examine régulièrement le système de contrôle interne et rend directement son rapport au conseil d'administration.

Conformité et risques juridiques

La direction générale et le service du contrôle de la conformité (compliance) veillent à ce que l'activité de la BAS soit en adéquation avec les exigences réglementaires en vigueur et avec les obligations de diligence d'un intermédiaire financier. Ils sont responsables du contrôle des exigences et développements de l'autorité de surveillance, du législateur ou d'autres organisations. Ils veillent en outre à ce que les directives et règlements soient ajustés en fonction des évolutions réglementaires et à ce qu'ils soient respectés.

COMPTES ANNUELS

V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

5.3 Commentaires relatifs aux méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Son système de notation donne à la BAS l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Le suivi des risques de défaillance pendant toute la durée du crédit est garanti par une actualisation constante de la notation du crédit et une communication régulière avec la clientèle. Le système de notation comporte treize niveaux. Il permet d'évaluer les risques lors de l'attribution du crédit sur la base des pertes moyennes escomptées.

La banque classe toutes les créances dans l'une des treize catégories de notation. Les prêts des catégories 11, 12 et 13 sont considérés comme compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles. Pour les catégories de notation 1 à 10, des corrections de valeur pour les risques de défaillance latents sont en outre constituées. Dans le système, un facteur de risque de défaillance statistique est attribué à chaque catégorie de notation qui permet de calculer une correction de valeur par crédit et couverture pondérée.

Les créances compromises, c'est-à-dire les créances pour lesquelles il est peu vraisemblable que la débitrice ou le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les prêts sont considérés comme compromis au plus tard lorsque les paiements convenus contractuellement (capital et/ou intérêt) sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation, tout comme d'ailleurs les éventuelles sûretés obtenues, et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. La valeur de liquidation désigne une estimation de la valeur d'aliénation réalisable, dont sont retranchés les coûts de détention ainsi que les charges de liquidation. Une créance n'est plus considérée comme compromise si elle ne doit plus être évaluée à la valeur de liquidation, c'est-à-dire quand le service d'intérêt et d'amortissement est de nouveau assuré normalement et qu'un éventuel dépassement du taux d'avance est écarté.

La dépréciation de valeur se mesure d'après la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant dont on peut escompter la récupération compte tenu du risque de la contrepartie et du produit net de la réalisation des éventuelles sûretés.

La valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison de la valeur d'acquisition et de la valeur de liquidation.

5.4 Commentaires sur l'évaluation des garanties, notamment sur des critères importants appliqués à la détermination des valeurs vénales et des valeurs de nantissement

Les garanties sont systématiquement évaluées selon des principes uniformes. L'évaluation des gages immobiliers tient compte du caractère de l'immeuble. Le taux d'avance maximal d'un prêt diffère selon l'objet et n'est accordé que si la preneuse ou le preneur de crédit est en mesure de l'assumer.

Maisons individuelles et appartements en propriété

La méthode hédoniste, une méthode scientifique reposant sur le principe suivant est appliquée : la demandeuse ou le demandeur est prêt-e à payer une certaine somme pour chaque caractéristique d'un objet donné. Elle ou il paie tant de francs pour une situation attrayante, tant de francs pour un aménagement de qualité supérieure, etc. La valeur vénale évaluée est égale à la somme des montants que la demandeuse ou le demandeur est prêt-e à payer pour toutes les caractéristiques retenues.

Habitations collectives et immeubles commerciaux

De manière générale, l'évaluation repose sur la méthode de la valeur de rendement ou sur celle du « discounted cash flow ».

Installations fixes

Les installations de production d'énergie, p. ex., ainsi que les installations d'immeubles industriels et commerciaux sont évaluées selon la méthode du « discounted cash flow » et celle de la valeur réelle.

COMPTES ANNUELS

V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

Cas particuliers

Nous appliquons aux objets spéciaux, terrains à bâtir, projets de lotissement et terrains agricoles des valeurs auxiliaires calculées selon la méthode de la valeur réelle, la méthode de la valeur comparative, le modèle de l'option réelle ou des valeurs officielles.

5.5 Commentaires sur la politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés y compris les commentaires en lien avec l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge accounting)

Des transactions sur des instruments financiers dérivés pour le compte de la banque ne sont en principe pas prévues, à l'exception des opérations à terme sur devises.

La banque peut utiliser des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs (ALM) afin de gérer le bilan et couvrir les risques de variation des taux (opérations de couverture). Il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures, notamment lorsque les tolérances aux risques définies par la banque pour la gestion des risques de taux ne seraient pas respectées. L'utilisation d'instruments financiers dérivés afin de se prémunir contre les risques de taux est décidée aussi bien sur la base de transactions individuelles que sur la base des évaluations ALM trimestrielles. Les relations de couverture ainsi que les objectifs et stratégies de gestion des risques sont documentés lors de la conclusion des opérations de couverture sur dérivés. Nous vérifions l'efficacité de la relation de couverture au moins à chaque date de clôture du bilan. Ce faisant, nous évaluons comment la situation actuelle en matière de risque de taux se présente sur le plan calculatoire sans et avec des instruments de couverture, et nous procédons à des ajustements en conséquence. On peut partir du principe que la relation de couverture est efficace lorsque les instruments de couverture utilisés permettent de réduire le risque de taux auquel s'ex-

pose la banque, selon le but poursuivi lors de la conclusion de la relation de couverture.

5.6 Commentaire des événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement avec un effet significatif sur la situation de la banque en matière de patrimoine, de finances et de résultats n'est survenu après la date du bilan.

5.7 Motifs qui ont conduit à une démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat.

COMPTES ANNUELS

VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

6.1 Indication du type de comptes et, éventuellement, du type de standard comptable international reconnu par la FINMA, ainsi que des principes de comptabilisation et d'évaluation des différents postes du bilan et des opérations hors bilan

Bases

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation respectent le Code des obligations, les directives suisses de présentation des comptes pour les banques telles qu'elles sont stipulées dans la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution de la FINMA, ainsi que les dispositions statutaires.

Principes généraux

La Banque Alternative Suisse établit un bouclage individuel statutaire avec une présentation fiable. La situation économique de l'entreprise y est présentée de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée.

Les comptes sont établis selon l'hypothèse que l'entreprise poursuivra ses activités. La comptabilisation se fait aux valeurs de continuité.

Les actifs, engagements et opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et l'établissement des comptes se font dans la monnaie nationale (franc suisse).

Lorsque, au cours de la période de référence, des erreurs survenues durant les périodes précédentes sont mises à jour, elles sont corrigées par des écritures affectant le compte de résultat du bouclage de la période de référence. La correction peut être saisie dans les rubriques « charges extraordinaires » ou « produits extraordinaires » lorsqu'il s'agit d'opérations étrangères à l'exploitation.

Saisie et comptabilisation

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les livres de la banque au moment de leur conclusion et évaluées à partir de ce moment conformément aux principes suivants. Les opérations sur titres ainsi que le trafic des paiements pour les clientes et les clients sont portés au bilan à partir de la date de règlement.

6.2 Indications relatives au traitement des différences de conversion des monnaies étrangères, à la méthode de conversion utilisée et aux principaux cours de conversion

Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour en vigueur. Les actifs monétaires sont convertis le jour du bilan au taux de change moyen en vigueur et portés au compte de résultat. Les différences de change entre le moment de la conclusion de la transaction et son exécution sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués pour les conversions de monnaie :

Cours à la date du bilan 2016 :

- EUR 1,0737
- USD 1,0213

6.3 Indications relatives à la saisie des opérations

Liquidités, créances et engagements envers les banques

Ces positions sont évaluées à la valeur nominale. Pour les risques identifiables, des corrections de valeur/des provisions doivent être constituées au cas par cas.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires, engagements envers des clientes et des clients

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance.

Portefeuilles de négoce en titre et métaux précieux

Les portefeuilles de négoce sont évalués à la valeur du cours à la date du bilan. Les positions qui ne sont pas négociées auprès d'une Bourse agréée ou pour lesquelles il n'existe pas de valeur vénale représentative sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse.

Valeurs de remplacement négatives et positives des instruments financiers dérivés

Les opérations à terme sont évaluées au cours du contrat. Les risques identifiables doivent faire l'objet de corrections de valeur individuelles.

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous la même position de résultat que celle des résultats de l'opération couverte.

COMPTES ANNUELS

VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Immobilisations financières

Les titres de créance à taux fixe ainsi que les emprunts convertibles et à option ne faisant pas partie des positions de négoce sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, si la banque n'a pas l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sont évalués selon la « accrual method ». L'agio ou le disagio est régularisé dans la position de bilan pendant toute la durée jusqu'à l'échéance. Des gains ou pertes d'intérêts résultant d'aliénation ou de remboursement anticipé sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux et les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédits et destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Pour les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédits et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison de la valeur d'acquisition et de la valeur de liquidation.

Participations

Les actions et autres titres de participation doivent être attribués à la position « Participations » quelle que soit la part donnant droit au vote, s'ils ont été acquis dans l'intention d'effectuer un placement de longue durée. L'évaluation se fait au prix de revient, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

Immobilisations corporelles

L'évaluation se fait au prix de revient, déduction faite des corrections de valeur qui se révèlent nécessaires.

Les immobilisations corporelles (informatique*, mobilier, machines de bureau et systèmes de sécurité) sont amorties au taux de 50 pour cent.

Ce taux est calculé sur la valeur résiduelle.

Les immeubles figurent au bilan à la valeur d'achat, qui inclut les investissements déjà effectués sous déduction des amortissements nécessaires. Les bâtiments sont amortis sur une durée d'utilisation estimée à 50 ans.

Les immobilisations corporelles qui sont détenues à des fins de rendement (p. ex. immeubles loués) doivent être portées au bilan à leur valeur d'acquisition, respectivement à leur valeur de rendement si celle-ci est plus basse. L'évaluation annuelle de la valeur de rendement repose sur une comparaison avec des objets similaires ou sur le rendement (flux monétaire) escompté compte tenu d'un taux d'actualisation correspondant au risque.

Les investissements à des fins de plus-values dans des immobilisations corporelles de rendement doivent être activés.

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Emprunts

Les emprunts sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par une analyse de l'événement du passé ainsi que sur la base d'événements survenus postérieurement à la date de clôture du bilan, si ceux-ci contribuent à éclaircir la situation. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur temps joue un rôle significatif, le montant de la provision doit être la valeur escomptée. Le montant des provisions doit correspondre à l'espérance effective des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties.

La sous-position « Autres provisions » peut contenir des réserves latentes.

Réserves pour risques bancaires généraux

Ces réserves sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les réserves pour risques bancaires généraux sont soumises à l'impôt et font partie des capitaux propres.

Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de participation acquis sont saisis au moment de l'acquisition au coût de revient et déduits des fonds propres sous la position « propres parts au capital ». Il n'est procédé à aucune évaluation ultérieure.

Le produit de la revente provenant des propres titres de participation est comptabilisé sous la position « réserve

* A partir de la date du fonctionnement opérationnel

COMPTES ANNUELS

VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

légale issue du bénéfice ». La position « propres parts au capital » est réduite du montant du coût de revient correspondant à la revente.

Engagements de prévoyance

La détermination des répercussions économiques effectives des engagements de prévoyance repose sur les comptes annuels des institutions de prévoyance établis conformément à la norme SWISS GAAP RPC 26. On examine s'il existe pour la banque un avantage économique ou un engagement économique découlant d'excédents de couverture ou de découverts dans l'institution de prévoyance. Les avantages économiques ne sont pas activés. En revanche, les risques sont provisionnés dans le bilan.

Les cotisations des employeurs dues aux institutions de prévoyance affiliées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « charges de personnel »).

Impôts

Sont considérés comme charges fiscales l'impôt sur le capital de l'année en cours et les impôts sur le revenu effectivement payés et dus.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les risques de perte identifiables, des provisions sont constituées dans le passif du bilan.

6.4 Motivation des modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation affectant l'année de référence, avec indication et commentaire de leurs influences, notamment sur les réserves latentes

En vertu de l'art. 69, al. 1 OB, la banque fait usage de son droit stipulé dans les dispositions transitoires et inscrit globalement à l'actif comme poste négatif les corrections de valeur pour les risques de défaillance pendant la période de transition. Les tableaux de l'annexe aux comptes annuels ont également été adaptés pour tenir compte de ces dispositions transitoires.

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan	Nature des couvertures				Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture		
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	
Créances (avant compensation avec les corrections de valeur)					
Créances sur la clientèle	37'562'335	19'073'911	62'602'314		119'238'560
Créances hypothécaires					
Immeubles d'habitation	829'984'143	0	201'722		830'185'866
Immeubles commerciaux	22'750'998	0	5'529		22'756'527
Artisanat et industrie	189'041'522	0	45'945		189'087'467
Autres	51'813'317	0	12'593		51'825'910
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.2016	1'131'152'315	19'073'911	62'868'104	1'213'094'330
	31.12.2015	998'374'615	11'019'894	59'760'478	1'069'154'987
Total des corrections de valeur compensées avec les prêts					-9'995'239
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.2016				1'203'099'091
	31.12.2015				1'058'488'051
Opérations hors bilan					
Engagements conditionnels		635'191	0	615'424	1'250'615
Engagements irrévocables		24'393'170	3'213'706	10'492'000	38'098'875
Total hors bilan	31.12.2016	25'028'360	3'213'706	11'107'424	39'349'490
	31.12.2015	6'585'000	0	10'575'424	17'160'424

Présentation des créances compromises		Montant brut	Valeur estimée	Monant net	Corrections
			de réalisation		de valeur
			des sûretés		individuelles
		en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Créances compromises	31.12.2016	15'615'864	8'008'825	7'607'038	7'607'038
	31.12.2015	12'871'570	4'075'645	8'795'925	8'795'925

Commentaire concernant des changements significatifs dans les créances compromises :

Au 31.12.2016, le montant net des créances compromises et les correctifs de valeur individuels sont en recul de CHF 1'188'887. Cette amélioration est due au règlement de plusieurs positions et aux amortissements ordinaires. Nos évaluations des risques se fondent systématiquement sur le principe de précaution.

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.2 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

Actifs	31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF
Opérations de négoce	0	205'000
Titres de dettes, dont propres emprunts obligataires et obligations de caisse	0	205'000
Total des actifs	0	205'000
dont titres admis en pension	0	0

7.3 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	Instruments de couverture*		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
	en CHF	en CHF	en CHF
Instruments de taux	0	5'204'407	29'590'000
Swaps	0	5'204'407	29'590'000
Devises	313'745	303'411	15'699'630
Contrats à terme	313'745	303'411	15'699'630

Total avant prises en compte des contrats de netting

	31.12.2016	31.12.2015
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	313'745	5'507'818
31.12.2015	234'551	4'645'062
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	234'551	4'645'062

Total après prises en compte des contrats de netting	Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
	en CHF	en CHF
31.12.2016	313'745	5'507'818
31.12.2015	234'551	4'645'062

Répartition selon les contreparties	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prises en compte des contrats de netting)			
31.12.2016	0	313'745	0
31.12.2015	0	234'551	0

* Instruments de couverture selon cm 431 ss.

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.4 Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Titres de créances	233'480'927	261'452'249	243'204'960	271'912'170
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	233'480'927	261'452'249	243'204'960	271'912'170
Titres de participation	724'801	389'938	870'279	533'382
dont participations qualifiées*	0	0	0	0
Immeubles	0	1'200'500	0	1'200'500
Total	234'205'728	263'042'687	244'075'239	273'646'052
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	144'669'390	169'675'163	151'573'055	177'159'970

Répartition des contreparties selon la notation**	AAA à AA–	A+ à A–	BBB+ à BBB–	BB+ à B–	Inférieur à B–	Sans rating
	en CHF 1'000	en CHF 1'000				
Titres de créances : valeurs comptables						
31.12.2016	184'050'067	20'027'634	5'803'226	0	0	23'600'000
31.12.2015	208'973'284	21'065'175	7'413'791	0	0	24'000'000

* au moins 10% du capital ou des voix

** La banque se base sur les ratings établis par S&P, Moody's et la Banque Cantonale de Zurich.

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.4 Répartition des immobilisations financières (suite)

Titres de créances	31.12.2016	31.12.2015		31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF		en CHF	en CHF
Confédération	42'237'677	51'942'181			
Cantons					
Bâle-Campagne	1'001'970	1'002'345			
Bâle-Ville	9'394'556	12'557'051			
Berne	8'542'142	8'696'409			
Genève	9'173'269	9'232'212			
Soleure	6'625'719	6'620'818			
Tessin	2'003'395	2'004'380			
Zurich	9'366'208	9'367'676			
Banque Cantonale d'Argovie	4'078'483	4'204'616			
Baloise Holding	1'999'476	1'999'337			
Bank Gantrisch	3'000'000	3'000'000			
Bank Nederlandse Gemeenten (BNG)	4'518'087	4'530'590			
Bank Thalwil	3'000'000	3'000'000			
Banque Cantonale Vaudoise	2'993'455	2'992'795			
Banque Cantonale de Bâle-Campagne	4'080'622	4'109'980			
Banque Cantonale de Bâle	3'999'983	3'999'974			
Central America Bank CABEI	500'439	500'580			
CAF Development Bank of Latin America	3'500'482	3'500'264			
Coop société coopérative	4'803'226	4'807'544			
Deutsche Bahn	5'093'047	5'119'640			
Eksportsfinans ASA	0	599'646			
Centrale d'émission pour la construction de logement (ccl)	2'491'536	2'495'712			
Engadiner Kraftwerke	0	2'033'461			
Entwicklungsbank des Europarates CEB	1'990'616	1'989'098			
Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft	2'600'000	3'000'000			
Eurofima	4'501'926	4'605'245			
FMO Development Bank Netherlands	0	2'200'021			
Banque Cantonale de Fribourg	3'996'561	3'995'885			
Galenica SA	1'000'000	1'000'000			
Banque Cantonale de Glaris	1'496'611	1'495'383			
Hilti SA	1'001'590	1'002'457			
Kommunalbanken AS	1'008'632	1'032'719			
Kommuneinvest i Sverige AB	0	5'113'871			
Nederlandsche Waterschapsbank	3'999'246	3'998'553			
Banque Cantonale Neuchâteloise	4'013'912	4'017'131			
Norges Statsb. NSB	999'501	998'931			
Oesterreichische Kontrollbank			2'994'860	2'993'777	
Orange			0	1'006'602	
Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire SA			5'040'509	5'048'946	
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA			18'655'896	18'821'864	
PSP Swiss Property SA			2'005'503	0	
Banque Raiffeisen de Olten			7'000'000	7'000'000	
Régie autonome des transports Parisiens RATP			1'020'532	1'047'025	
Regiobank Solothurn			5'000'000	5'000'000	
République d'Autriche			0	1'770'934	
Banque Cantonale de Schaffhouse			0	2'999'821	
Banque Cantonale de Schwyz			3'002'310	3'002'710	
Spar- und Leihkasse Bucheggberg			3'000'000	3'000'000	
Banque Cantonale de St-Gall			7'119'994	7'311'142	
Ville de Berne			1'999'397	1'999'320	
Ville de Bienne			3'120'472	3'173'233	
Ville de Lausanne			3'000'000	3'000'000	
Ville de Lugano			1'992'038	1'990'018	
Swedbank Mortgage AB			999'973	999'945	
Swisscom			4'515'176	4'517'810	
Banque Cantonale de Zoug			2'001'601	2'002'019	
Banque Cantonale de Zurich			2'000'302	2'000'582	
Total			233'480'927	261'452'249	
Titres de participation			724'801	389'938	
Immeuble			0	1'200'500	
Total des immobilisations financières			234'205'728	263'042'687	

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.5 Présentation des immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2015	Change- ments d'affectation	Investisse- ments	Désinvestis- sements	Amortisse- ments	Reprises	Valeur comptable 31.12.2016
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Immeubles à l'usage de la banque	12'373'315	-3'894'595	8'478'720	0	0	0	-188'416	0	8'290'304
Autres immeubles*	15'474'708	-4'343'258	11'131'450	0	0	0	-540'577	0	10'590'873
Logiciels acquis ou propres développements	6'412'284	-6'400'002	12'282	0	0	0	-6'141	0	6'141
Autres immobilisations corporelles	14'748'764	-13'620'308	1'128'456	0	600'451	0	-864'454	0	864'453
Total des immobilisations corporelles	49'009'071	-28'258'163	20'750'908	0	600'451	0	-1'599'588	0	19'751'772

7.6 Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Compte de compensation	5'118'620	4'334'210	0	0
Comptes de passage	266'968	3'629'083	94'346	93'593
Administration fédérale des contributions, impôts indirects	2'789'439	3'055'920	202'989	377'481
Coupons non encaissés, obligations de caisse dividendes courus	0	17	33'878	33'521
Autres actifs et passifs	40'652	42'152	178'265	244'433
Total	8'215'678	11'061'381	509'478	749'028

7.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Actifs nantis/cédés	Valeurs comptables		Engagements effectifs	
	en CHF		en CHF	
Actifs avec réserve de propriété				
Créances sur les banques	8'000'000		4'749'908	

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.8 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	283'108	287'145
Total	283'108	287'145

7.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserve de contribution de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserve de contribution de l'employeur.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

Excédent/ insuffisance de couverture	Part économique de la banque/ du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engage- ment économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2015	31.12.2016			31.12.2015	31.12.2016
en %	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
111,00	0	0	0	584'385	584'385	547'947

7.10 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours

	Taux moyen pondéré	Echéances	31.12.2016
			en CHF
Emettrice			
Banque Alternative Suisse SA, emprunt subordonné (année d'émission 2012 avec clause PONV*)	2,63	sans échéance	2'000'000
Total des emprunts obligataires en cours		exigible	Total
		à partir de 2017	
Banque Alternative Suisse SA , emprunt subordonné		sans échéance	2'000'000

* Clause PONV = point of no viability/point de non viabilité

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.11 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

	31.12.2015	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Provisions pour risques de défaillance	1'303	0	175'283	0
Autres provisions	18'283'212	-75'000	0	0
Total des provisions	18'284'515	-75'000	175'283	0
Réserves pour risques bancaires généraux (imposées)	11'050'000		0	0
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	10'666'936	-1'326'833	0	0
dont corrections de valeur pour les risques de défaillances des créances compromises	8'795'925	-1'326'833	0	0
dont corrections de valeur pour les risques latents	1'871'011	0	0	0

La hausse des autres provisions est due à la constitution de réserves latentes ainsi qu'à des provisions pour frais juridiques.

7.12 Présentation du capital social

Capital social	31.12.2016				
	actions A nom. CHF 100	actions B nom. CHF 1'000	Valeur nominale totale	Capital donnant droit au dividende	
	Nombre de titres	Nombre de titres	en CHF	Nombre de titres	en CHF
Capital-actions (entièrement libéré)	10'597	86'967	88'026'700	97'564	88'026'700
Total capital social	10'597	86'967	88'026'700	97'564	88'026'700
Capital autorisé	5'298	56'630	57'159'800	61'928	57'159'800
augmentation de capital effectuée en janvier 2015					
augmentation de capital effectuée en janvier 2016		15'770	15'770'000	15'770	15'770'000
augmentation de capital effectuée en octobre 2016		3'246	3'246'000	3'246	3'246'000
augmentation de capital en instance	50	10'091	10'096'000*	10'141	10'096'000

* effectuée en janvier 2017

** effectuée en janvier 2016

Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	31.12.2016
en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
0	58'324	0	234'910
0	5'100'000	0	23'308'212
0	5'158'324	0	23'543'122
	0	0	11'050'000
23'204	975'040	-343'109	9'995'239
23'204	292'043	-176'978	7'607'362
0	682'997	-166'131	2'387'878

31.12.2015

actions A nom. CHF 100	actions B nom. CHF 1'000	Valeur nominale totale	Capital donnant droit au dividende
Nombre de titres	Nombre de titres	en CHF	en CHF
10'597	67'951	69'010'700	78'548
10'597	67'951	69'010'700	78'548
3'532	22'650	23'003'200	26'182
280	2'939	2'967'000	3'219
	15'770	15'770'000**	15'770
			15'770'000

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.12 Présentation du capital social (suite)

Présentation de la structure de l'actionariat

La BAS s'appuie sur une pluralité d'organismes et exclut les rapports de force. Les actions à droit de vote ayant pour but de renforcer les pouvoirs de décisions ne sont proposées qu'à des organisations engagées dans les mêmes buts. Pour une question de transparence, la BAS publie les noms, le nombre d'actions et la part des droits de vote de toutes et tous les actionnaires possédant 3% ou plus de droits de vote. En plus, elle montre sous forme agrégée la répartition des actions.

Actionnaires avec plus de 3% de parts de droits de vote : NEST Fondation collective avec 4,03%

Nombre d'actions	Nombre d'actionnaires
1	1'037
2 à 5	1'642
6 à 10	1'651
11 à 20	833
21 à 50	619
51 à 100	179
101 à 999	79
Plus de 1'000	5

7.13 Indication des créances et engagements envers les parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Affaires d'organes	5'182'250	11'043'757	1'450'976	2'207'485

Les affaires d'organes englobent, d'une part, les crédits et, d'autre part, les avoirs déposés par des organisations et des entreprises dans lesquelles des membres des organes de la BAS siègent à la direction ou détiennent des participations financières significatives.

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.13 Indication des créances et engagements envers les parties liées (suite)

Crédits aux organes

Preneuse/Preneur de crédit	But du crédit	Créances	Nom, organe
		en CHF	
Bardet Nicole et Luc	Deux maisons familiales écologiques, dont financement d'un habitat privé pour le personnel	552'250	Nicole Bardet, conseil d'administration BAS
Bonvin Etienne	Financement d'habitat privé pour le personnel	630'000	Bonvin Etienne, direction générale BAS
Rohner Martin	Financement d'habitat privé pour le personnel	500'000	Rohner Martin, direction générale BAS
Schützen Rheinfelden Immobilien AG	Clinique pour affections psychosomatiques, hôtel/restaurant	3'500'000	Wuhrmann Albert, conseil d'administration BAS
Total		5'182'250	

Commentaires relatifs aux conditions :

Le personnel de la Banque Alternative Suisse SA est au bénéfice de conditions préférentielles usuelles sur le marché en ce qui concerne les affaires actives et passives ainsi que pour les prestations de services.

7.14 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Indications relatives aux propres parts du capital

Valeur	Description	Prix moyen de la transaction	
		Nombre	en CHF
141724	Action nominative de la Banque Alternative Suisse SA, catégorie B, valeur nominale CHF 1'000		
141725	Action nominative de la Banque Alternative Suisse SA, catégorie A, valeur nominale CHF 100		
Inventaire en début de période		0	
Achats		0	0
Ventes		0	0
Inventaire en fin de période		0	

COMPTES ANNUELS

VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.15 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	A vue	Dénonçable	Echéance résiduelle jusqu'à 3 mois	Echéance résiduelle de 3 à 12 mois
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Actifs/Instruments financiers				
Liquidités	160'431'346	–	–	–
Créances sur les banques	26'455'279	0	0	0
Créances sur la clientèle	60'954	102'532'602	1'162'479	3'799'751
Créances hypothécaires	444'866	172'607'884	53'747'421	73'389'281
Opérations de négoce	0	–	–	–
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	313'745	–	–	–
Immobilisations financières	724'801	0	999'976	25'815'911
Correctifs de valeur pour risques de défaillance	–	–	–	–
Total 31.12.2016	188'430'991	275'140'486	55'909'876	103'004'943
Total 31.12.2015	236'781'327	282'986'583	76'571'799	86'703'480
Fonds étrangers/Instruments financiers				
Engagements envers les banques	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	117'050'718	1'133'913'063	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5'507'818	–	–	–
Obligations de caisse	–	–	6'347'000	26'194'000
Emprunts et prêts des lettres de gage	–	–	0	2'000'000
Total 31.12.2016	122'558'536	1'133'913'063	6'347'000	28'194'000
Total 31.12.2015	140'205'735	1'076'389'322	19'260'000	31'349'000

Echéance résiduelle de 12 mois à 5 ans	Echéance résiduelle de plus de 5 ans	Immobilisé	Total
en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
–	–	–	160'431'346
0	0	–	26'455'279
7'343'210	4'339'564	–	119'238'560
493'976'313	299'690'005	–	1'093'855'770
–	–	–	0
–	–	–	313'745
143'402'917	63'262'123	0	234'205'728
–	–	–	–9'995'239
644'722'440	367'291'692	0	1'624'505'189
541'759'069	340'670'022	1'200'500	1'556'005'844
0	0	–	0
0	0	–	1'250'963'781
–	–	–	5'507'818
141'314'000	71'596'000	–	245'451'000
0	0	–	2'000'000
141'314'000	71'596'000	0	1'503'922'599
150'951'000	54'894'000	0	1'473'049'057

COMPTES ANNUELS

VIII INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

8.1 Répartition des créances et engagements conditionnels

	31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF
Autres engagements conditionnels	1'250'615	601'424
Total des engagements conditionnels	1'250'615	601'424

8.2 Répartition des opérations fiduciaires

Monnaies converties en CHF	CHF	EUR	DIV	Total en CHF
Crédits fiduciaires				
31.12.2016	10'629'000	0	306'390	10'935'390
31.12.2015	7'549'000	444'276	297'300	8'290'576

COMPTES ANNUELS

IX INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

9.1 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

Depuis le 15.1.2015 les avoirs déposés auprès de la BNS sont soumis à un taux d'intérêt négatif. En outre, nos avoirs à terme déposés auprès d'autres banques sont également soumis à un taux d'intérêt négatif.
Depuis le 1.1.2016 la BAS prélève sur le compte pour le trafic des paiements des personnes privées un intérêt de -0,125 %. Le taux négatif de la BNS de -0,75 % est répercuté sur les comptes d'épargne et de placement à partir d'une franchise de CHF 100'000. Pour le compte courant la franchise est de CHF 1 mio. Elle est de CHF 0,5 mio. pour le compte de dépôt pour associations et organisations à but non lucratif. L'intérêt négatif sur les comptes réduit la charge d'intérêt de CHF 572'000.

9.2 Répartition des charges de personnel

	31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	7'965'288	7'660'429
dont conseil d'administration	243'065	236'980
dont direction générale	694'481	572'538
Cotisations aux institutions de prévoyance du personnel	584'385	547'947
Prestations sociales	929'302	892'273
Autres charges de personnel	731'934	764'502
Total charges de personnel	10'210'909	9'865'151

9.3 Répartition des autres charges d'exploitation

	31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF
Coûts des locaux	417'039	435'919
Charges de bureaux	498'698	522'105
Charges relatives à la technologie de l'information et de la communication	2'457'128	2'318'196
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	74'438	76'428
Services divers	881'242	828'838
Charges de communication	999'759	1'036'449
Frais juridiques et de poursuites	351'161	339'157
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	186'522	191'726
dont pour prestations d'audit financier et prudentiel	186'522	191'726
dont pour d'autres prestations de service	0	0
Autres charges d'exploitation	238'155	246'012
Total charges d'exploitation	6'104'141	5'994'830

COMPTES ANNUELS

IX INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

9.4 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions

Durant l'exercice sous revue la BAS n'a aucune position à déclarer.

9.5 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

	31.12.2016	31.12.2015
	en CHF	en CHF
Charges relatives aux impôts courants	368'527	395'932
Total impôts	368'527	395'932
Taux d'imposition moyen sur la base du résultat opérationnel	17 %	23 %

COMPTES ANNUELS

X CHIFFRES-CLÉS

Statistique des secteurs d'encouragement

Secteurs d'encouragement et leur utilisation au 31.12.2016

Secteur d'encouragement	Part en %	Obligations de caisse nominales en CHF	Taux d'intérêt moyen en %	Crédits utilisés en CHF	Part utilisée en %
Agriculture biologique	21,67	29'030'000	0,15	16'011'512	55,16
Domaine d'encouragement général *	0,01	20'000	1,00		
Energies renouvelables	38,43	51'485'000	0,17	80'039'462	155,46
Entreprises écologiques	7,53	10'094'000	0,18	2'586'750	25,63
Entreprises sociales et solidaires	11,33	15'182'000	0,18	5'270'710	34,72
Formation et culture	8,15	10'917'000	0,15	5'686'465	52,09
Mobilité et environnement	3,57	4'785'000	0,15		
Santé et prévention	4,08	5'465'000	0,18	3'435'900	62,87
Vivre et habiter	5,22	6'993'000	0,17	2'809'525	40,18
Total	100,00	133'971'000	0,16	115'840'323	86,47
Taux d'intérêt moyen des obligations de caisse d'encouragement			0,16		
Taux d'intérêt moyen des autres obligations de caisse			0,71		

* Le secteur sera supprimé une fois les titres physiques échus.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

(TRADUCTION)

Assemblée générale des actionnaires de la Banque Alternative Suisse SA, Olten

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Banque Alternative Suisse SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 12 - 38 des comptes annuels) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au conseil d'administration.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, qui résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques concernant les comptes annuels qui peuvent contenir des anomalies significatives, qui résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur son efficacité. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéficiaire au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 3 février 2017

Grant Thornton Bankrevision AG

Marco Valenti

Expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)

Thomas Wirth

Expert-réviseur agréé

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE

Dominante 2016 : comment la BAS encourage-t-elle et renforce-t-elle la gestion économique responsable dans un environnement de marché concurrentiel ?

La mission de la BAS : faire une différence

La mission de la Banque Alternative Suisse (BAS), en tant que banque de crédit, ne consiste pas uniquement à garantir que la part des projets et des entreprises qu'elle finance, sur la base de leur action socio-écologique responsable et de la « valeur ajoutée » qu'elles apportent, soit très élevée, voire plus élevée que chez les autres banques. La BAS aimerait surtout rendre l'économie plus conviviale, plus responsable et plus juste. Par l'octroi de crédits, elle souhaite renforcer et encourager, ou permettre tout simplement, la gestion économique socialement et écologiquement responsable.

L'hypothèse est que d'autres banques refuseraient de financer de tels projets et entreprises. Soit parce que ces projets et ces entreprises ne sont finançables qu'à des taux d'intérêt inférieurs au seuil de rentabilité souhaité par ces banques, soit parce que ces dernières jugent les risques trop élevés. Pour encourager et faire la différence, la BAS a besoin d'acteurs prêts à faire preuve de générosité et à renoncer aux avantages financiers auxquels ils pourraient accéder.

Les limites de la mission de la BAS à une époque de taux historiquement bas

Durant la période de taux d'intérêt élevés qui a soudainement pris fin en 2008, l'effort financier a été surtout consenti par les déposantes et les déposants de la BAS. En acceptant des taux d'intérêt sur les dépôts inférieurs à ceux d'autres banques, ils participaient au financement de projets et d'entreprises méritant un coup de pouce et à leur consolidation par rapport à leurs concurrents. Entre-temps, ces taux d'intérêt ont atteint un niveau si bas, devenant même négatifs, qu'une renonciation notable aux intérêts est considérée comme n'étant plus acceptable et fragiliserait les liens de solidarité entre bailleurs de fonds et emprunteurs de fonds. Le passif du bilan ne peut plus guère encourager l'actif.

Les marges d'encouragement au sein de l'actif du bilan par le biais de subventions croisées ont largement fondu tout au long de la phase de taux bas. La concurrence bancaire accrue dans ce contexte de crise des opportunités de placements a également fait reculer les intérêts débiteurs à des niveaux historiques bas, si bien que les emprunteurs sensibles à nos valeurs ne peuvent guère résister aux offres attirantes des banques concurrentes.

Actuellement, la BAS peut faire la différence et encourager effectivement en évaluant mieux que les banques conventionnelles les risques associés à des projets originaux et à des entreprises partageant ses valeurs. Elle peut également prendre des risques légèrement supérieurs, dans un cadre restreint, pour des raisons éthiques plutôt que spéculatives.

Les options financières de l'encouragement se sont largement taries depuis que les taux d'intérêt sont si

bas. Depuis, « le marché » et la politique de taux d'intérêt bas de la Banque nationale suisse satisfont à la mission de la BAS, en partie du moins. Une autre approche possible consisterait, pour la BAS, à élargir ses services de conseil et à former aux questions financières les personnes sensibles aux questions socio-écologiques pour les rendre plus fortes sur le marché. La BAS, qui doit garder sous contrôle ses frais de personnel et les couvrir par les produits des intérêts, pourrait ainsi faire la différence, aussi modeste soit-elle.

La BAS sert de modèle

Si la BAS ne peut actuellement agir conformément à sa mission que dans des cas plutôt rares et faire la différence, suivre son modèle d'entreprise n'est toutefois pas vain. La BAS agit essentiellement comme modèle, comme référence, comme signe visible d'une autre gestion économique possible et comme centre financier suisse de l'économie alternative. Dès que la phase de taux d'intérêt bas aura été surmontée, la BAS pourra à nouveau agir plus fortement.

Un emprunteur interrogé durant la rédaction de ce rapport, qui aurait pu faire financer son projet par une autre banque, a justifié son choix de la BAS par cette phrase : « Le monde serait plus pauvre si la BAS n'existait pas. »

Olten, le 1^{er} décembre 2016

PD Dr Ulrich Thielemann

MEMBRES DES ORGANES

jusqu'au 31.12.2016

Membres du conseil d'administration

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
Christina Aus der Au 1966 Frauenfeld/CH 10 actions	20. 5. 2005	Membre du comité de contrôle, jusqu'au 29. 4. 2016; Membre du comité des crédits, dès le 29. 4. 2016; Membre de l'association Fonds d'innovation, jusqu'au 29. 4. 2016; Comité de l'association Fonds d'innovation, dès le 29. 4. 2016; Membre de la commission d'édition moneta	Prof. Dr en théologie, Université de Bâle	Directrice théologique au Centre de développement ecclésial, Université de Zurich	Membre du comité consultatif d'éthique du Bulletin des médecins suisses	CHF 22'812.50
Nicole Bardet 1980 Romont/CH 4 actions	24. 5. 2013	Déléguée de l'association du personnel BAS; Membre de l'association Fonds d'innovation	BA of Science en Management HEC	Conseillère financement à la BAS; Responsable représentation Lausanne	Conseillère générale Romont (Les Verts); Présidente de la FRC Fribourg, Membre du comité directeur de la FRC; Membre de la commission cantonale de l'énergie, Fribourg; Membre du Cercle Suisse des Administratrices; Membre du comité de Glâne Ouverte; Présidente de l'association Kongui Farm	–
André Günter 1969 Zürich/CH 14 actions	24. 5. 2013	Membre de l'association Fonds d'innovation	MBA pour cadres; Dipl. fédéral d'expert économiste; Dipl. fédéral de spécialiste en économie bancaire; Employé de banque	PDG et membre du conseil d'administration de Sias AG, Hombrechtikon, jusqu'au 30. 6. 2016	Président du conseil de fondation de dropforlife, Zurich	CHF 16'250.00
Sven Lidén 1963 Einsiedeln/SWE 35 actions	24. 5. 2013	Membre du comité des crédits, dès le 29. 4. 2016 jusqu'au 30. 10. 2016; Président du comité des crédits, dès le 1. 11. 2016; Membre de l'association Fonds d'innovation, jusqu'au 29. 4. 2016; Comité de l'association Fonds d'innovation, 29. 4. 2016 jusqu'au 30. 10. 2016; Président de l'association Fonds d'innovation, dès le 1. 11. 2016	Licences en sciences économiques (lic. oec., lic. rer. publ.) HSG	PDG d'Adveq, Zurich	Membre du comité de my blue planet, Winterthour; Président du CA d'EnvSocGov AG, Zurich, en liquidation; Président du conseil d'administration Enaio SA, Berne; Membre du comité de direction de la fondation Rroma, Zurich	CHF 17'375.00
Eric Nussbaumer 1960 Liestal/CH 18 actions	7. 5. 2004 jusqu'au 29. 4. 2016	Président, jusqu'au 29. 4. 2016; Membre de l'association Fonds d'innovation, jusqu'au 29. 4. 2016	Ingénieur HES en électricité; PG Diploma en Social Banking and Social Finance	Conseiller national, Responsable communication Swisspower AG	Conseiller national du canton de Bâle-Campagne, PS; Président du conseil d'administration d'ADEV Energiegenossenschaft AG; Président du conseil d'administration et associé de Willy Gysin AG, Liestal; Membre du comité consultatif de la Fondation suisse de l'Energie SES; Membre du comité d'AAE SUISSE, Organisation faitière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	CHF 24'320.00
Tine Ritzema Bloem 1966 Genthod/NL 20 actions	24. 5. 2013	Membre du comité de contrôle; Membre de l'association Fonds d'innovation	Master en évolution de l'économie	Consultante indépendante en microfinance, administration et organisation	Vice-présidente & présidente ad interim d'ACTARES; Membre CA Symbiotics SA; Membre de Sustainable Finance Geneva	CHF 15'707.00

MEMBRES DES ORGANES

Membres du conseil d'administration (suite)

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
Patrick Schünemann 1966 Biel-Benken/CH 10 actions	16. 5. 2009 jusqu'au 9. 9. 2016 (décédé)	Vice-président, dès le 29. 4. 2016 jusqu'au 9. 9. 2016; Membre du comité des crédits, jusqu'au 29. 4. 2016; Président du comité des crédits, dès le 29. 4. 2016 jusqu'au 9. 9. 2016; Membre de l'association Fonds d'innovation, jusqu'au 29. 4. 2016; Président de l'association Fonds d'innovation, dès le 29. 4. 2016 jusqu'au 9. 9. 2016	Dr. phil. II, dipl. chem.	Responsable Business Development et distribution de Bedag Informatique SA, jusqu'à fin juin 2016; Membre de la direction des Services industriels de Bâle, dès le 1. 7. 2016	Partenaire de Gaggohaas Sàrl; Chargé de cours auprès de diverses Hautes écoles; Membre expert du Club55 of European Experts en Marketing & Sales	CHF 30'060.00
Albi Wuhrmann 1961 Rheinfelden/CH 10 actions	8. 5. 2010	Président du comité de contrôle; Membre de l'association Fonds d'innovation; Vice-président, dès le 1. 11. 2016	Employé de commerce; MBA partiel IBS International Banking School, New York	Membre de la direction de Schützen Rheinfelden AG, Rheinfelden, clinique privée de psychosomatique	Président du CA Schützen Rheinfelden Holding AG; CA Schützen Rheinfelden AG; CA Schützen Rheinfelden Immobilien AG; CA Rhein-Parking AG, Rheinfelden; CA Wuhrmann Immobilien AG, Rheinfelden; Comité du club Rotary Rheinfelden-Fricktal; Président de l'association Jakob Strasser, artiste peintre, Rheinfelden; Membre du conseil de fondation de Stiftung für psychosomatische ganzheitliche Medizin, Rheinfelden; Président de l'association Puck, Rheinfelden (association de sponsors pour le club de hockey sur glace Rheinfelden); Comité de l'association Rheinfelden pro Altstadt; CA b.t. boutique für bild & ton AG, Giebenach	CHF 18'725.00
Anita Wymann 1966 Zürich/CH 27 actions	7. 5. 2004	Vice-présidente, jusqu'au 29. 4. 2016; Présidente, dès le 29. 4. 2016; Présidente de l'association Fonds d'innovation, jusqu'au 29. 4. 2016; Membre de l'association Fonds d'innovation, dès le 29. 4. 2016; Présidente du comité des crédits, jusqu'au 29. 4. 2016	lic. iur.; CAS Gestion d'entreprise, Université de Zurich; Employée de banque diplômée	Associée et directrice de Wymann + Friedrich GmbH, Weiningen ZH	Membre du CA de Glatzwirke Dübendorf; Professeure de droit ainsi que de banque et finance, e.a. à la haute école de Kalaidos (CYP) et à l'école de commerce KV Zurich; Membre du comité de l'association Sappho; Révisseuse des comptes de Verein Wybernet	CHF 80'627.50
Dana Zumr 1963 Zug/CH, CZE 10 actions	16. 5. 2009	Membre de l'association Fonds d'innovation; Membre du comité des crédits, jusqu'au 29. 4. 2016	Dr oec. HSG; Formatrice brevetée; Conseillère en organisation	Chargée d'enseignement à la Haute Ecole de Zurich des sciences appliquées (ZHAW)	Présidente de la coopérative de construction et d'habitation W'Alter, Zug; Présidente de l'association éditrice «Das alternative Bulletin»; Révisseuse des comptes de l'association «Alternative – Les Verts du canton de Zoug»; Révisseuse de l'Union syndicale du canton de Zug	CHF 17'187.50

Selon la circulaire o8/24 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), tous les membres du conseil d'administration remplissent les exigences en matière d'indépendance, à part Nicole Bardet, représentante du personnel.

MEMBRES DES ORGANES

Membres de la direction générale

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Domaines de responsabilité dans la direction	Formation et titre	Intérêts et engagement tiers	Temps de travail/rétributions brutes totales
Ursula Baumgartner 1972 Opfikon/CH 3 actions	1. 5. 2016	Secteur Financement	Economiste d'entreprise, spécialiste bancaire avec diplôme fédéral; Planificatrice financière diplômée; Executive MBA Financial Services & Insurance, HSG		90% CHF 103'979.40
Etienne Bonvin 1965 Riken AG/CH 20 actions	21. 8. 2001, à la BAS dès le 1. 10. 1997	Secteur Logistique et services; Organes de révision; Président du conseil des fondations BAS 2 et BAS 3; Gérant de l'association Fonds d'innovation	Agent fiduciaire avec brevet fédéral	Comité Spitex	100% CHF 192'362.65
Michael Diaz 1972 Zürich/CH 16 actions	1. 1. 2013	Secteur Placement; Membre du conseil de fondation des fondations BAS 2 et BAS 3	lic. oec. publ.; Master d'études avancées en éthique appliquée	Comité directeur Association CRIC - Association pour le soutien à l'éthique et la durabilité des placements	100% CHF 178'406.00
Martin Rohner 1966 Basel/CH 35 actions	1. 1. 2012	Président de la direction générale; Secteur Financement jusqu'au 30. 4. 2016; Secteur Gestion d'entreprise	lic. sc. écon. HSG, Gestion d'entreprises; M. phil., Environnement et développement		100% CHF 219'732.85

Membre de l'organe de contrôle d'éthique

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonction au sein de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Rémunération
Ulrich Thielemann 1961 Berlin/DE –	1. 10. 2005 en tant que représentant de l'Institut pour l'éthique économique, dès le 20. 5. 2011 en son nom propre	Organe de contrôle éthique	Diplômé en économie, docteur en économie HSG, professeur d'éthique économique à l'Université de St-Gall	Directeur du MeM, Institut berlinois pour l'éthique des affaires	Membre du comité consultatif du forum Economie de marché écologique et sociale	CHF 25'000.00



**BANQUE
ALTERNATIVE
SUISSE**

Banque Alternative Suisse SA
Rue du Port-Franc 11
Case postale 161
1001 Lausanne
T 021 319 91 00
contact@bas.ch
www.bas.ch

Bureau genevois d'information
Rue de Berne 10
1201 Genève
T 022 800 17 15
geneve@bas.ch
www.bas.ch

Vous trouverez nos heures
d'ouvertures sur www.bas.ch.



**ALTERNATIVE
BANK
SCHWEIZ**

Alternative Bank Schweiz AG
Amthausquai 21
Postfach
4601 Olten
T 062 206 16 16
contact@abs.ch
www.abs.ch

Beratungszentrum Zürich
Kalkbreitestrasse 10
Postfach
8036 Zürich
T 044 279 72 00
zuerich@abs.ch
www.abs.ch

Unsere Öffnungszeiten finden
Sie auf www.abs.ch.